



Grenelle de l'environnement : faux consensus et vrais conflits



Dossier de presse 2
Septembre 2007



Grenelle de l'environnement : faux consensus et vrais conflits.

Bâtiment : à quand la fin du gaspillage ?	page 3
La fin du tout routier ?	page 4
EPR : la France va-t-elle rester prisonnière du nucléaire ?	page 5
Les agrocarburants, la fausse bonne idée ?	page 7
Pour un moratoire sur les cultures d'OGM ?	page 9
Va-t-on développer l'agriculture biologique en France ?	page 12
La France va-t-elle protéger ses citoyens des risques liés aux pesticides ?	page 14
Incinération : cherche-t-on à entraver le développement du recyclage ?	page 16
La France va-t-elle continuer à piller les forêts tropicales ?	page 18
Comment peut-on prétendre préserver la ressource sans fermer des zones à la pêche ?	page 19
Fiscalité verte : Bercy est-il allergique à l'environnement ?	page 20
L'écologie peut-elle recycler la publicité ?	page 21
Responsabilité des entreprises : vers une loi NRE contraignante ?	page 22
Pour le dialogue environnemental ?	page 23
Lanceurs d'alerte : les intérêts financiers priment-ils sur l'intérêt général ?	page 24



Bâtiments : à quand la fin du gaspillage ?

Ce que demande l'Alliance pour la planète : un vrai plan de rénovation.

Le secteur du bâtiment représente 43 % de la consommation d'énergie en France et pèse de plus en plus sur le budget des familles. L'Alliance propose des mesures réglementaires concernant le logement social, les bâtiments publics et bureaux, et un plan national d'isolation de 400 000 logements privés par an. Cette réglementation imposerait dès 2013 une rénovation thermique globale à un niveau BBC (bâtiment basse consommation) à l'occasion de chaque transaction immobilière. D'ici là doit être engagé un plan ambitieux d'accompagnement de la mesure : incitations, formation des professionnels, outils financiers, amélioration du réseau des Espaces Info Énergie, etc. Ce plan a l'ambition nécessaire pour diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur du bâtiment.

Le vrai conflit : incitations vs contraintes.

Un consensus s'est fait concernant la mise en place d'un plan de rénovation des logements en France avec l'ambition affichée d'atteindre le facteur 4. Cependant, le collège Medef et une partie du collège État sont très opposés au développement d'une réglementation contraignante. D'après eux, les mesures incitatives suffiront à impulser une rénovation massive du parc de logement en France... Or, de nombreux propriétaires bailleurs n'ont aucune volonté d'effectuer des travaux d'économie d'énergie dont les bénéfices reviendraient d'abord au locataire. Les particuliers sont par ailleurs encore trop peu au courant des possibilités qui existent aujourd'hui en terme de rentabilité des rénovations. Le nécessaire plan massif contraignant, accompagnés des outils adéquats, notamment pour les propriétaires les moins aisés, est donc très loin de faire consensus.

Qu'en pensent les Français ?

Un programme national de mise aux normes environnementales des logements constitue la troisième mesure la plus attendue des Français à l'issue du Grenelle de l'environnement (sondage JDD/IFOP du 9 septembre 2007). De plus en plus de Français ont conscience que des travaux d'économie d'énergie réduisent fortement la facture énergétique du foyer.

Ailleurs en Europe...

En Allemagne, depuis 2001, le ministère allemand des transports, de la construction et du développement urbain a renforcé son budget pour encourager fortement les rénovations thermiques (crédits à taux préférentiels et subventions) et se donne les moyens pour faire passer l'information auprès du grand public. Le bilan 2006 du programme allemand est globalement positif puisque 265 000 logements allemands ont été rénovés. Cela représente une aide de 9,4 milliards d'euros pour un volume total des travaux de 11 milliards d'euros et 900 000 tonnes d'émissions de CO₂ économisées. Le secteur du bâtiment a vu son chiffre d'affaires accru. Enfin, chaque milliard investi par le gouvernement permet de consolider et de créer quelques 25 000 emplois.

En Grande-Bretagne, un programme volontaire a également été mis en place pour réduire la précarité énergétique.



La fin du tout routier ?

Ce que demande l'Alliance pour la planète.

Un moratoire sur les projets autoroutiers et aéroportuaires et une éco-redevance sur les transports routiers de marchandises.

Les vrais conflits : moratoire sur les autoroutes et éco-redevance.

La proposition d'un moratoire sur les projets autoroutiers et aéroportuaires figure dans la synthèse rédigée par l'ensemble des collègues du groupe de travail n°1 (Climat/Énergie) mais n'apparaît pas comme étant une mesure consensuelle. C'est notamment le collège employeurs, Medef et Confédération générale des PME (CGPME) en tête, qui s'oppose fortement à cette mesure considérant que « croissance » et « construction d'autoroutes et d'aéroports » sont étroitement imbriquées.

La réponse de l'Alliance pour la planète : l'Alliance pour la planète considère au contraire qu'autoroute est synonyme de croissance du trafic routier et donc...des émissions de CO₂ ! Par ailleurs, les infrastructures autoroutières accaparent des ressources financières qui pourraient être utilisées autrement. 10 km d'autoroutes en rase campagne représentent environ 70 millions d'euros, soit le budget annuel de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). C'est pourquoi une décision gouvernementale de moratoire sur les projets autoroutiers et aéroportuaires doit être prise avant la fin de l'année dans le cadre d'un prochain Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT).

L'éco-redevance sur les transports routiers de marchandises apparaît dans le document final comme étant une mesure majoritaire du groupe de travail mais un désaccord est fortement exprimé par le Medef, la CGPME et la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) sous prétexte de mise en danger des transporteurs routiers français de marchandises qui seraient déjà surtaxés.

La réponse de l'Alliance pour la planète : Cette éco-redevance serait appliquée à tous les poids lourds circulant (y compris donc ceux en transit et étrangers), ce qui aura pour bénéfice d'harmoniser la fiscalité et d'améliorer la compétitivité du pavillon français. Elle permettra également de faire payer au transport routier un coût plus proche de son coût réel afin d'engager le nécessaire rééquilibrage entre les différents modes de transport. L'impact attendu en CO₂ évité serait, d'après les services du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables (Medad) et de l'Ademe, compris entre 350 kt et 500 kt de CO₂/an. Une grande partie des recettes perçues (environ deux tiers) devront être affectées au financement des alternatives à la route et à l'aérien (rail, voies d'eau, transports en commun, etc.).

Ailleurs en Europe...

Une redevance sur les poids lourds existe en Allemagne, en Autriche et en Suisse



EPR : la France va-t-elle rester prisonnière du nucléaire ?

Ce que demande l'Alliance pour la planète.

- abandon du projet de réacteur nucléaire EPR ;
- réviser à la baisse la part du nucléaire dans le portefeuille électrique national (*a minima* en cohérence avec les objectifs d'efficacité et de développement des énergies renouvelables) ;
- une autre gestion des déchets (arrêt du retraitement des combustibles usés, abandon de l'enfouissement) ;
- soumettre à un vote du parlement l'exportation de technologie et les accords de coopération nucléaires, vu le caractère stratégique et sensible de ce domaine ;
- moratoire sur la prolongation de vie des réacteurs.

Le vrai conflit : l'entêtement pro-nucléaire français.

L'objectif de sortir du tout nucléaire n'est soutenu que par le collège des associations écologistes.

Contrairement à de nombreux sujet énergétique, la question du nucléaire est peu voire pas ouverte. La plupart des collèges, syndicats en tête, sont arc-boutés sur une position pro-nucléaire. Cette position dogmatique profonde leur faisant même oublier les dangers environnementaux majeurs que représente cette technologie.

Alors que le nucléaire prend une part déraisonnable dans le mix électrique français, les tenants de nucléaires refusent toute discussion et toute remise en cause, même partielle. Ils veulent non seulement continuer le projet EPR, mais développer les réacteurs de générations IV et intensifier les efforts de recherches (qui absorbent 60 % à 80 % des budgets publics).

Qu'en pensent les Français ?

78 % des Français estiment qu'il faut en priorité développer les énergies renouvelables pour qu'elles deviennent la principale source d'énergie, d'après un sondage de février 2007 (LH2/20 minutes et RMC). Seulement 19 % pensent que le nucléaire doit rester la principale source d'énergie.

81 % des Français pensent que le nucléaire est une technologie à risque, selon un sondage de juillet 2006 (BVA/Agir pour l'environnement). Par ailleurs, un tiers seulement des Français citent le nucléaire comme l'une des énergies à développer pour répondre aux enjeux énergétiques. 84 % des Français citent les énergies renouvelables, et 77 %, la maîtrise de l'énergie.

Ailleurs en Europe...

De nombreux pays, et pas les moins modernes, refusent de miser sur le nucléaire – l'Autriche, le Danemark, l'Irlande, le Portugal, la Norvège – ou bien se sont engagés vers une sortie du nucléaire : l'Allemagne bien sûr, mais aussi la Belgique, l'Espagne, l'Italie et la Suède.

L'exemple allemand. Le nucléaire a déjà fait l'objet de longues discussions outre-rhin, qui ont abouti, sous le gouvernement précédent, à un accord avec les industriels et une loi de sortie du nucléaire à l'horizon 2020. Cette décision n'a pas été remise en cause par le gouvernement de Angela Merkel et



le ministre de l'Écologie allemand a même déclaré récemment que les plus vieilles centrales devraient être fermées rapidement du fait des risques.

Quant au pays ayant recours au nucléaire, ils le font de manière beaucoup plus mesurée que la France, la part du nucléaire n'excédant jamais 50 % de la production électrique. La moyenne européenne tourne autour de 30 % et la France atteint 80 %.

Les chiffres clés du nucléaire en France.

Avec 58 réacteurs nucléaires dédiés à la production d'électricité, la France possède le deuxième parc atomique au monde après les États-Unis (104 réacteurs). L'ensemble des réacteurs appartenant à EDF, l'opérateur électrique français historique est la plus grosse compagnie nucléaire au monde.

Si l'énergie nucléaire produit 80 % de notre électricité, elle ne représente que 17 % de notre consommation finale d'énergie. Pour information, le pétrole représente 46 % de notre consommation finale ; le gaz, 20 % ; les renouvelables (dont l'hydraulique), 9 % ; le charbon, 7 %.

Le nucléaire répond à 2 % de la consommation mondiale d'énergie. C'est donc une énergie très marginale à l'échelle de la planète, loin de pouvoir répondre au défi énergétique et climatique.

Contrairement à ce que répète l'industrie, il n'y a aucune relance du nucléaire. La production nucléaire mondiale stagne depuis 1999 aux alentours de 2 500 TWh. Le taux de croissance moyen s'est effondré d'environ 20 % au début des années 1980, à moins de 7 % à la fin du 20e siècle, puis de 3 % en 1990-1995 et de 1,6 % en 1995-2000.

Plaçons nous dans un scénario de relance massive du nucléaire à l'échelle mondiale d'ici 2030 (voir le scénario « Sunburn », de l'économiste Benjamin Dessus et l'ancien expert du Comité à l'énergie atomique Philippe Girard, *Cahiers de Global Chance*, n°21, mai 2006). **Multiplier par trois le nombre de centrales dans le monde ne réduirait les émissions de CO₂ que de 9 %.** Un résultat très faible en termes de lutte contre les changements climatiques, qui impliquerait un investissement astronomique – 780 milliards d'euros, un tiers de l'aide publique au développement ! –, et qui entraînerait l'épuisement des réserves mondiales d'uranium dès 2030...

Aujourd'hui, le nucléaire permet à la France d'avoir un niveau d'émission de CO₂ par habitant un peu moins important que ces voisins européens. Par exemple, sur la période 1990-2005, l'Allemagne a réduit de 19 % ses émissions de gaz à effet de serre. Dans le même temps, la France a diminué ses émissions de seulement 1,4 %.



Les agrocarburants, la fausse bonne idée ?

Ce que demande l'Alliance pour la planète.

À l'heure actuelle, le développement des agrocarburants pose davantage de problèmes environnementaux qu'il ne prétend en résoudre. L'Alliance pour la planète préconise donc une politique d'agrocarburants responsable, ce qui implique :

- des études contradictoires sur les filières et leur réel intérêt environnemental, économique et social ;
- une utilisation des produits agricoles et forestiers à des fins énergétiques uniquement là où les réductions d'émissions de gaz à effet de serre sont les plus importantes (exemple : la cogénération d'électricité et de chaleur) ;
- l'utilisation de l'huile végétale pure sur l'exploitation agricole permet une autonomie énergétique des exploitations ;
- les subventions injustifiées accordées aux agrocarburants de première génération doivent être utilisées pour financer la recherche des agrocarburants de deuxième génération (biomasse lignocellulosique) ;
- un cahier des charges strict fondé sur les critères du développement durable (économique, social et environnemental) doit être élaboré et rendu obligatoire.

Le vrai conflit : le prétendu eldorado agricole.

Cette question est loin de faire l'unanimité. Il est très intéressant de noter qu'au sein du groupe 1 consacré à la lutte contre les changements climatiques, il y a eu un consensus contre le développement des agrocarburants de première génération, considérés comme inefficaces et inadaptés pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. L'objectif pour la France d'incorporer 10 % d'agrocarburants dans ses carburants fossiles en 2015 a été considéré comme un non sens à l'unanimité. Tout au plus le groupe 1 préconise-t-il de poursuivre les recherches, notamment en ce qui concerne les agrocarburants de deuxième génération.

En revanche, tout autre son de cloche au sein du groupe 4, où toute une partie du monde agricole, FNSEA en tête, se plaît à croire au pétrole vert et considère les agrocarburants comme de nouveaux débouchés pour le secteur agricole.

Avec l'aide de fonds publics, les investissements très spéculatifs battent leur plein. En réalité, sans subvention, les agrocarburants ne sont absolument pas rentables. Globalement, pour toutes les évaluations, les rendements sont moyens pour les filières d'huiles en substitution du gasoil voire très mauvais pour la filière éthanol (maïs ou betterave) en substitution de l'essence... La rentabilité de ces filières dépend pour l'instant essentiellement d'une surfacturation et d'un soutien fiscal très fort.

Ailleurs dans le monde...

L'Indonésie et la Malaisie sont, à elles seules, à l'origine de plus de 80 % de la production mondiale d'huile de palme. La demande d'huile de palme a été multipliée par six depuis le milieu des années 80. Selon la FAO, les importations d'huile de palme en Europe ont été multipliées par deux entre 2000 et 2006. Pour répondre à ce nouveau marché, les prévisions font état d'un doublement des superficies de plantations d'huile de palme en Indonésie et Malaisie au cours de la prochaine décennie : de 10-11 millions d'hectares à 18-22 millions d'hectares. Résultat : en Indonésie comme en



Malaisie, premier producteur mondial, 87 % de la déforestation est imputable à l'installation de monocultures de palmiers à huile. La production d'huile de palme, annoncée comme la solution aux changements climatiques, aggrave en fait la situation : pour faire de la place aux plantations de palmiers à huile, on détruit la forêt, ce qui libère de grandes quantités de CO₂...

Au Brésil, l'éthanol produit à partir de canne à sucre a certes permis de limiter les émissions de gaz à effet de serre, mais, cultivé sans respect de la nature et de l'homme, il a aussi provoqué d'importants dégâts. Selon l'inspection du travail locale, près de Marília, dans le sud du pays, 400 coupeurs de canne sur un millier travaillent sans équipements de sécurité, ni protection contre le soleil, ni eau, ni toilettes, ni local où prendre leurs repas. Selon une étude réalisée par la Commission pastorale de la terre, 18 travailleurs seraient morts d'épuisement durant la récolte 2005-2006.

La demande en provenance des États-Unis, qui se sont fixé un objectif de 30 % d'incorporation d'agrocarburants pour 2030, est également en forte hausse, surtout sur l'éthanol. Résultat : pénurie de maïs alimentaire au Mexique !

Les infos clés sur les agrocarburants.

La production d'un litre de carburant issu de l'agriculture peut contribuer jusqu'à deux fois plus à l'effet de serre que la combustion de la même quantité de combustible fossile, selon Paul Crutzen (Max-Planck-Institut für Chemie, Mainz, Allemagne), lauréat du prix Nobel de chimie en 1995 pour ses travaux sur la dégradation de la couche d'ozone stratosphérique.

Dans un récent rapport, l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) mettait en effet en garde contre certains dangers inhérents au développement des agrocarburants : risques de pénurie alimentaire, d'érosion de la biodiversité en raison de la reconversion de sols en surfaces cultivées, etc. Le rapport concluait que « *la capacité des agrocarburants à couvrir une part importante des besoins énergétiques des transports sans nuire aux prix alimentaires ou à l'environnement est très limitée* ».

La reconversion des terres pour y cultiver des agrocarburants est parfois responsable d'émissions massives de carbone dans l'atmosphère. L'organisation non gouvernementale Wetlands estime par exemple à 2 milliards de tonnes (Gt), la quantité moyenne de CO₂ relâchée chaque année par le drainage des zones humides indonésiennes. Par comparaison, les émissions de gaz à effet de serre de la France se situaient, en 2004, à l'équivalent de 0,56 Gt de CO₂.



Pour un moratoire sur les cultures OGM ?

Ce que demande l'Alliance pour la planète.

Un moratoire sur les culture d'OGM en plein champ jusqu'à ce que soient garantis par la loi la liberté et le droit de produire et de consommer sans OGM

- un moratoire sur la culture et la commercialisation du MON 810 ;
- Un moratoire sur la commercialisation du MON 863 ;
- le droit à produire et à consommer sans OGM : seuil zéro contrairement au seuil actuel qui est de 0,9 % ;
- une expertise contradictoire et indépendante ;
- la garantie d'une transparence totale de l'information.

Les vrais conflits

L'Inra, la FNSEA, le Medef, les chambres d'Agriculture (APCA) et les semenciers s'opposent à un moratoire sur les OGM. Leurs arguments : blocage de la recherche et prise de retard par la France sur les biotechnologies.

La réponse de l'Alliance pour la planète : Nous ne sommes pas opposés à la recherche en milieu confiné. Nous souhaitons que la recherche et plus particulièrement une expertise indépendante, se concentre sur l'identification des impacts et des risques des OGM avant de se mobiliser sur de nouveaux développements.

Quant à la prise de retard sur les biotechnologies, le Grande-Bretagne est reconnue comme étant le pays le plus en avance en Europe, alors qu'aucun OGM n'y est cultivé. De plus, le développement économique du secteur agricole en France passe plutôt par le bio et la qualité que par les OGM.

L'Inra et la FNSEA qualifient les anti-OGM d'obscurantistes.

La réponse de l'Alliance pour la planète : Nous demandons que la lumière soit faite depuis onze ans sur les impacts des OGM. Suite aux déclarations de Jean Louis Borloo sur un gel des cultures d'OGM en plein champ, la FNSEA et les semenciers ont claqué la porte du dernier groupe OGM du Grenelle de l'environnement. L'Alliance de la planète n'est pas surprise de constater que les promoteurs des OGM fuient le débat lorsque celui-ci devient transparent et argumenté. De quel côté se trouve donc l'obscurantisme ?

Prendre un moratoire sur les OGM est interdit par la commission européenne.

La réponse de l'Alliance pour la planète : **Juridiquement, la France peut prendre un moratoire sur les OGM.** La directive 2001/18 autorise un État membre de l'Union européenne, par le biais de son article 23, à activer la clause de sauvegarde et donc à « *interdire à titre provisoire, l'utilisation et/ou la vente d'un OGM en tant que produit ou élément de produit sur son territoire* » s'il « *a des raisons précises de considérer que cet OGM (...) présente un risque pour la santé humaine ou l'environnement* » en raison d'« *informations nouvelles ou complémentaires, devenues disponibles après que l'autorisation a été donnée* ».

Ces « informations nouvelles et complémentaires » existent concernant le maïs MON 810, le seul OGM cultivé en Europe et en France. Elles ont d'ailleurs permis à l'Allemagne d'activer cette clause de sauvegarde pour interdire le MON 810 en avril 2007. L'Autriche et la Hongrie ont également activé cette clause de sauvegarde.

De leur côté, la Grèce, l'Italie, la Suisse et la Pologne (et sans doute bientôt la Bulgarie) ont mis en place des réglementations nationales qui leur permettent d'interdire la culture d'OGM sur leur



territoire, ce qui revient à un moratoire de fait. N'oublions pas la Grande-Bretagne, le Luxembourg, la Suède, le Danemark, la Norvège ou la Finlande, qui ne cultivent pas d'OGM pour d'autres raisons (forte opposition de l'opinion publique et/ou des agriculteurs ou alors parce qu'ils ne sont jamais atteints par la pyrale, cet insecte que le maïs Bt OGM est censé détruire ou encore parce qu'ils ne cultivent tout simplement pas de maïs.)

La France, à l'instar de certains de ses voisins européens, a donc parfaitement la possibilité d'activer la clause de sauvegarde, et donc de prendre un moratoire sur le MON 810 et ce, même si elle n'a toujours pas transposé cette directive. Elle l'a d'ailleurs déjà fait en 2003, pour obtenir la prolongation du moratoire décrété en 1998 sur le colza.

L'Inra, la FNSEA, le Medef, l'APCA et les semenciers rejettent en bloc notre demande de garantir le droit et la liberté de produire et consommer sans OGM, c'est-à-dire sous le seuil de 0,1 %, au lieu de 0,9 % comme ils le souhaitent.

Réponse de l'Alliance pour la planète : C'est bien la preuve irréfutable que dès qu'un OGM est planté, il devient source de contamination. Leur réponse légitime toutes nos revendications et nos inquiétudes.

D'ailleurs dans un rapport scientifique rédigé par Marion Guillou, présidente de l'Inra, Bernard Chevassus-O-Louis, du CNRS-Inra et Michel Griffon, responsable du département « agriculture et développement durable » au sein de l'Agence nationale de la recherche, il est noté : « *En revanche, nous soulignons qu'une exigence d'absence totale d'OGM dans un produit ne peut-être satisfaite par des mesures de distances d'isolement et revient donc à revendiquer l'interdiction de toutes cultures ou d'importation d'OGM* ». Ces chercheurs reconnaissent donc que la coexistence est impossible et qu'à partir du moment où des OGM sont cultivés, le choix du sans OGM devient impossible.

Vrai ou faux consensus ?

« *Sur les OGM, tout le monde est d'accord : on ne peut pas contrôler la dissémination. Donc on ne va pas prendre le risque* », a déclaré Jean-Louis Borloo dans un article du *Monde* paru le 20 septembre.

L'Alliance pour la planète va demeurer extrêmement vigilante à ce que la déclaration du ministre ne reste pas un effet d'annonce et se traduise par une interdiction des semis dès l'année 2008.

« *Ce "gel" doit d'abord se traduire concrètement par une interdiction de toute mise en culture d'OGM au moment des prochains semis, déclare Arnaud Apoteker, responsable de la campagne OGM de Greenpeace France. Cette situation doit se prolonger jusqu'au vote d'une loi, qui devra empêcher la dissémination des OGM dans l'environnement et encadrer beaucoup plus rigoureusement qu'aujourd'hui le régime d'autorisation, notamment en créant les conditions d'une expertise scientifique indépendante.* »

Dans le cadre des travaux du Grenelle de l'environnement, les associations membres de l'Alliance pour la planète demandent que la future loi garantisse :

- la liberté de produire et de consommer sans OGM et sans contrainte supplémentaire ;
- une expertise indépendante, contradictoire, transparente et pluridisciplinaire ;
- un régime de responsabilité strict et sans faute sur toute la chaîne de production alimentaire ;
- le droit des régions et des collectivités locales de se déclarer sans OGM.

Ce qu'en pensent les Français ?

86 % des Français demandent un moratoire sur les OGM (sondage CSA/Greenpeace, septembre 2006).



62 % des agriculteurs souhaiteraient que le gouvernement décide un moratoire (sondage réalisé par BVA en mars 2007, au moment du Salon de l'agriculture).

Ailleurs en Europe...

Dans l'Union européenne, sur 27 États membres, 19 pays ne cultivent pas d'OGM. Seule une très faible minorité d'États en cultivent.

La Grèce ne cultive pas d'OGM et a refusé d'inscrire les variétés contenant le MON 810 au catalogue des variétés autorisées. L'Autriche, l'Allemagne, la Hongrie ont mis en place des moratoires sur le MON 810 en appliquant la clause de sauvegarde.



Va-t-on développer l'agriculture biologique en France ?

Ce que demande l'Alliance pour la planète : 30 % d'agriculture biologique en 2020.

Actuellement, l'agriculture biologique représente seulement 2 % de la surface agricole en France. L'objectif de l'Alliance pour la planète est ambitieux mais réalisable : passer de 2 % en 2007 à 6 % en 2010, 15 % en 2013 et 30 % en 2020. Cela implique de mobiliser les aides publiques notamment de la PAC et de s'appuyer sur la restauration collective.

Le vrai conflit : les aides publiques.

Aucun des collègues se dit opposé à l'agriculture biologique. Mais la FNSEA considère que le développement de l'agriculture biologique doit se faire uniquement par la demande du marché et de la grande distribution.

L'Alliance pour la planète tout comme la Fédération nationale de l'agriculture biologique (Fnab), s'oppose à cette idée car il y a, aujourd'hui, distorsion de concurrence. Les produits issus de l'agriculture défendue par la FNSEA sont moins chers car subventionnés à deux niveaux : par des aides directes de la PAC et par les coûts indirects que l'État, donc le contribuable paie (pollution chimique des sols, de l'eau, de l'air et des aliments, impact sur la santé, appauvrissement des sols et de la ressource en eau...).

« L'agriculture biologique finance elle même ses coûts environnementaux et sociaux contrairement à une agriculture intensive ou raisonnée qui les facture aux contribuables. Nous demandons donc que l'agriculture biologique soit aidé à hauteur des services environnementaux rendus comme c'est le cas en Autriche par exemple », explique Guy Kastler, des Amis de la Terre.

De plus, le commerce de proximité et la restauration collective sont aussi, voire même plus performant que la grande distribution, pour développer l'agriculture biologique.

Ce qu'en pensent les Français ?

Selon un dernier sondage Ifop publié dans le Journal du dimanche, le 9 septembre 2007, à la question « quelles sont selon vous les mesures qui doivent être adoptées en priorité à l'issue du Grenelle de l'environnement ? », **61 %** des personnes interrogées répondent : « une réorientation des subventions agricoles au profit des pratiques respectueuses de l'environnement » et **54 %** souhaitent « le développement des cultures bio pour qu'elles occupent 10 % des terres agricoles d'ici cinq ans ».

Ailleurs en Europe...

L'Autriche est le pays européen qui développe le plus l'agriculture biologique. Chaque fois qu'un agriculteur renonce à une pratique dangereuse (produit chimique de synthèse, excès de nitrates...) ou adopte une pratique favorable à l'environnement (rotations culturales, couverture du sol, chargement animal modéré...), il perçoit une rémunération forfaitaire. Ces agriculteurs perçoivent aussi une rémunération pour le maintien de l'agriculture biologique et pas uniquement pour la reconversion.

En Europe, les moyens de recherche consacrés à l'agriculture biologique ont été multipliés par dix entre 1990 et 2005, mais aucun pays n'y attribue plus de 1 % de son budget de recherche. Seule



l'Allemagne y consacre des sommes significatives, avec 20 millions d'euros par an. La France arrive derrière les Pays-Bas, la Suisse et le Danemark, malgré une forte agriculture. Côté organisation, c'est la Suisse avec son centre FiBL et ses 120 chercheurs qui font le mieux.

Les chiffres clés de l'agriculture biologique en France.

La France compte plus de 11 500 exploitations travaillant en agriculture biologique. Cette dernière occupe 2 % de la surface agricole utile (SAU) contre 11 % en Autriche et 4,74 % en Allemagne. Une part importante de la consommation française de produits bio est donc importée.

Les exploitations biologiques progressent de près de 2,5 % par an. La région Provence Alpes Côte d'Azur devance les autres avec 6,3 % de la surface « bio ». 62 % des surfaces sont enherbées ou couvertes de plantes fourragères. Les grandes cultures occupent 21 %, la viticulture et l'arboriculture 5 %. Le reste concerne les maraîchers.

Actuellement, la consommation de produits biologiques augmente en Europe de 10 % par an.



La France va-t-elle protéger ses citoyens des risques liés aux pesticides ?

Ce que demande l'Alliance pour la planète : moins 50 % de pesticides d'ici dix ans.

- réduire l'utilisation des pesticides de 25 % d'ici à 2012 l'utilisation des pesticides, et de 50 % en 2017 ; diminuer leur dangerosité et améliorer les pratiques afin de réduire l'impact sur la santé et l'environnement.
- pour atteindre cet objectif, il va également falloir engager un soutien massif au développement de modes de productions qui respectent l'environnement, tels l'agriculture biologique et les systèmes de production intégrée.
- augmenter la taxation des intrants chimiques, en redistribuant le produit de ces taxes aux agriculteurs qui suivent les systèmes de production durable.

Les pesticides, dont l'usage a été encouragé par l'État pendant des décennies afin de produire plus, sont devenus l'un des piliers des exploitations agricoles. Une baisse drastique de leur consommation ne peut avoir lieu sans un bouleversement des pratiques.

Le faux consensus.

L'objectif d'une réduction de l'utilisation des pesticides de 50 % en dix ans est approuvé par la majorité dans les groupes de travail. Mais dès qu'on aborde la question des moyens à mettre œuvre, industrie chimique et monde agricole montent au créneau.

Officiellement, les agriculteurs, les plus exposés aux pesticides, ne se posent pas en ardents défenseurs de ces produits. Globalement, la FNSEA se contente de dire que les agriculteurs n'utilisent pas les pesticides parce que ça les amuse mais parce qu'ils ne peuvent faire autrement. Comment se débarrasser des ravageurs ? Et puis ils subissent déjà trop de taxes... Bref, tout est bon pour ne rien changer.

Quant à l'industrie chimique, en premier lieu l'Union des industries de la protection des plantes (UIPP), elle met en avant les « progrès » déjà réalisés, prétendant que les quantités utilisées ont déjà baissé de 40 % entre 1999 et 2000. Mais cet indicateur est contesté : même si leurs dosages diminuent, les produits restent aussi actifs.

Attention à un autre écueil : les promoteurs des OGM n'hésitent pas à prétendre que les organismes génétiquement modifiés permettent d'utiliser moins de pesticides. C'est absolument faux. En réalité, les cultures d'OGM provoquent une augmentation des quantités de pesticides, la plupart des organismes transgéniques étant des plantes génétiquement modifiées dans le seul objectif de supporter des traitements herbicides supplémentaires.

Qu'en pensent les Français ?

81 % des Français estiment que la limitation de l'utilisation des pesticides dans l'agriculture doit être une priorité du Grenelle de l'environnement. Sondage Ifop TBWA Non Profit/Le Journal du Dimanche, 9 septembre 2007.

76 % des Français sont inquiets des résidus de pesticides présents dans leur alimentation selon un sondage réalisé par l'EFSA (Autorité européenne de sécurité alimentaire).



Ailleurs en Europe...

L'Alliance propose tout simplement de suivre le modèle danois. En dix ans, le Danemark a réussi à réduire de 50 % l'utilisation de pesticides. Le truc : agir sur les acteurs du milieu agricole en imposant des objectifs de réduction, en formant les agriculteurs à des techniques alternatives, en taxant les pesticides de manière dissuasive, en soutenant financièrement les systèmes qui utilisent peu ou pas de pesticides...

Outre la réduction en milieu agricole, l'Alliance propose aussi d'agir sur les pratiques des autres utilisateurs (jardiniers, collectivités locales, gérants de la voirie, SNCF, etc.) qui consomment 10 % de pesticides utilisés en France, notamment en interdisant la vente libre des pesticides préoccupants aux jardiniers amateurs, comme le font certaines jardinerie, ou en proposant des alternatives non chimiques, comme c'est le cas dans de nombreuses collectivités.

Les chiffres clés des pesticides en France.

En France, chaque année, près de 75 000 tonnes de pesticides sont utilisées – ce qui représente un tiers de la consommation européenne – essentiellement sur les terres agricoles. Les jardiniers, les collectivités locales et les gérants de la voirie publique n'en consomment que 10 %, mais souvent à des doses beaucoup trop élevées.

La France est le troisième pays au monde pour sa consommation de pesticides.

Conséquence de cet usage massif : on retrouve des résidus de pesticides dans l'air, l'eau, les sols, et l'alimentation. La moitié des fruits et légumes contient des traces de pesticides, 7 % des échantillons dépassant les limites maximales en résidus comme en attestent les chiffres de l'Union européenne et de la Direction générale la santé et de la protection des consommateurs. L'Institut français de l'environnement les détecte dans plus de 96 % des rivières et 61 % des nappes phréatiques.



Incinération : cherche-t-on à entraver le développement du recyclage ?

Ce que demande l'Alliance pour la planète :

- réduire les déchets et instaurer un moratoire sur la construction de nouvelles usines d'incinération de déchets, au profit du développement de filières alternatives ;
- mettre en place un contrôle continu des usines d'incinération existantes par des autorités indépendantes ;
- développer des filières de valorisation matière (recyclage et compostage) avec un objectif, pour 2020, de 60 % de valorisation des produits résiduels issus des ménages ;
- renforcer la responsabilité élargie du producteur (rendre les entreprises financièrement responsables de la gestion des déchets afin que ce ne soit pas le contribuable qui paie).

Le vrai conflit

L'incinération empêche le développement d'alternatives respectueuses de l'environnement dans le secteur des déchets. Elle représente une solution de facilité non viable sur les plans économiques, environnementaux et sanitaires. Elle interdit toute remise en cause des modes de fonctionnements actuels.

Or l'État, les collectivités territoriales et le Medef font corps pour refuser toute réduction de l'incinération en France et tiennent en substance ce discours : « Il n'y a aucune raison d'exclure l'incinération qui fait partie de la filière de valorisation des déchets ». Ainsi, le président directeur général de TIRU, le deuxième plus gros exploitant d'usines d'incinération, n'hésite pas à proclamer : « *On n'a pas besoin de soleil ou de vent puisqu'on a des déchets pour produire de l'électricité verte.* » !

Une telle position est parfaitement inacceptable et rappelle les tentatives de l'industrie nucléaire de ranger le nucléaire parmi les énergies propres, voire renouvelables ! En matière de déchets, le Grenelle s'inscrit dans la continuité et arrondit les angles. Tel que c'est parti, on va continuer à produire des déchets, ouvrir des décharges et construire des incinérations.

Qu'en pensent les Français ?

En France, dès qu'un projet de construction d'un nouvel incinérateur se profile, il soulève un véritable tollé de l'opposition de l'opinion publique, des associations locales et de l'ensemble du corps médical.

Ailleurs dans le monde...

Les Philippines ont interdit l'incinération de tous les déchets dès 1999 et ont développé la valorisation, le recyclage, le compost, etc.

La Suisse a entamé une intéressante démarche de réduction de l'incinération, et de nombreux programmes « zéro déchets » se développent aux États-Unis, au Canada et en Amérique du Sud.



Les chiffres clés sur l'incinération en France

En 2007, la gestion des déchets en France se répartit ainsi :

- 40 % de déchets sont stockés ;
- 42 % incinérés ;
- 18 % valorisés.

En Allemagne, 61 % des déchets sont valorisés, en Suisse 47 % et en Norvège 56 %.

627 millions de tonnes, c'est la quantité annuelle de déchets en France. Les déchets des ménages ne représentent qu'environ 4 % du total ce qui correspond en moyenne à 1 kg de déchets par personne et par jour.

En France, le stockage et l'incinération représentent encore plus de 80 % du devenir de l'ensemble des déchets ménagers, malgré les impacts sanitaires et environnementaux qui en découlent.

En France, selon une étude de l'Institut de veille sanitaire, publiée en novembre 2006 sur l'incidence des cancers apparus entre 1990 et 1999 à proximité d'incinérateurs, les scientifiques ont recensé :

- une augmentation de 9,7 % de risque pour le cancer du foie ;
- une augmentation de 8,4 % pour les lymphomes ;
- une augmentation de 12,6 % pour les leucémies.



La France va-t-elle continuer à piller les forêts tropicales ?

Ce que demande l'Alliance pour la planète : FSC et bois local.

La France est le plus gros importateur européen de bois exotiques. En Afrique, en Amérique du sud comme en Asie du sud-est, le bilan environnemental, social et économique de l'industrie du bois est désastreux. L'Alliance propose de limiter les importations de bois exotiques à la seule filière FSC et de développer les filières de bois local. Pour cela, il faut :

- n'importer que des produits bois et papiers certifiés FSC ;
- dès 2008, la circulaire sur les achats publics de bois doit porter la seule mention « FSC » et non « bois certifié » ;
- réduire la consommation de papier et développer le tri, le recyclage et l'utilisation de papier recyclé. D'ici à 2012, les administrations doivent réduire leur consommation de papier de 50 % et utiliser exclusivement du papier recyclé ;
- mettre en place de la réglementation européenne FLEGT contre le commerce de bois illégal ;
- soutenir l'émergence de filières bois locales et notamment modifier la circulaire sur les achats publics de bois pour utiliser prioritairement du bois de proximité ;
- augmenter de manière significative les subventions pour la protection de la biodiversité dans l'aide public au développement et éliminer les financements ayant un impact négatif sur la forêt ;
- réorienter l'aide publique au développement pour que la coopération française passe d'une logique d'exploitation des forêts tropicales à une logique de protection ;
- renforcer les statistiques douanières d'importations des produits bois / papiers.

Le vrai problème : la mise au même plan des certifications FSC et PEFC.

Il ne faut pas confondre la situation des forêts françaises et celle des forêts tropicales et boréales... Toutes les certifications forestières ne sont pas équivalentes. Seule la certification FSC est reconnue comme crédible au niveau international. C'est la seule qui garantisse une exploitation forestière écologiquement et socialement responsable (prise en compte du droit des peuples autochtones). Il y a un réel risque de placer la certification PEFC au même niveau que le FSC pour les produits bois / papiers importés en France. Le collège employeur est hostile à toute réglementation. Le vrai risque : un statu quo qui compromettrait encore un peu l'avenir des forêts tropicales.

Par ailleurs, pour le papier, il est important d'acter la nécessaire diminution de la consommation, et de privilégier les fibres recyclées. Le collège employeur sont opposés à toute perspective de diminution de la consommation... Or, il faudra bien économiser la matière si on veut s'assurer de sa pérennité.

Qu'en pensent les Français ?

81 % des Français souhaitent que l'État incite les industriels à faire passer de 20 à 50 % la part de matériaux recyclables dans la composition de leurs produits (sondage JDD/IFOP, 9 septembre 2007).



Comment peut-on prétendre préserver la ressource sans fermer des zones à la pêche ?

Ce que préconise l'Alliance : des réserves marines fixes.

Pour en finir avec la vision à court terme de la politique actuelle (espèce par espèce, zone par zone, année après année), l'Alliance préconise une approche écosystémique de la gestion des pêches. Cette nouvelle approche comprend la création de réserves marines, une catégorie d'aires marines protégées (AMP) incluant 12 à 15 % de zones où la pêche, comme tout autre extraction, est totalement prohibée. Les réserves marines fixes constituent aujourd'hui la seule vraie solution face à l'appauvrissement des ressources halieutiques. Tous les exemples prouvent qu'elles permettent de reconstituer durablement les écosystèmes. Il s'agit aussi d'outils de gestion efficace des pêcheries puisque la régénération d'une zone fermée profite aux zones de pêche environnantes.

Le vrai conflit : les pêcheurs ne veulent ni objectif contraignant, ni réserves fixes.

Le collège employeur (Comité national des pêches) a refusé le principe des réserves fixes et propose en échange des réserves tournantes. Ce modèle, calqué sur les jachères agricoles, est inapplicable aux écosystèmes marins : les cycles de régénération sont trop longs. Aucun consensus n'a pu émerger sur un objectif quantitatif ou sur un planning contraignant...

Qu'en pensent les Français ?

Selon le sondage IFOP/JDD du 9 septembre 2007, 60 % des Français attendent du Grenelle de l'environnement la suspension immédiate de la pêche et de la chasse de toutes les espèces en danger.

275 biologistes marins européens ont signé, au printemps 2007, une pétition appelant à la création d'un vrai réseau de réserves marines en Europe, à la fois côtières et hauturières. En France, plus de 25 000 personnes ont signé une pétition réclamant la création de ces mêmes réserves... La France protège 10 % de son territoire terrestre et seulement 0,1 % de son territoire maritime. Rien ne peut justifier un tel déséquilibre.

Ailleurs dans le monde...

Aux Canaries, des zones dévastées par la pêche intensive ont été converties en réserves... 5 ans plus tard, la zone est deux fois plus productive pour les pêcheurs. Dans la réserve des bouches de Bonifacio, en Corse, une étude comparative a mis en évidence l'augmentation significative de la taille des poissons à l'intérieur des réserves. La biomasse moyenne des espèces commerciales au sein de la réserve corse a augmenté de 2,3 en 4 ans, de 4 en 10 ans et 6 en 20 ans... Dans la réserve de l'île Goat en Nouvelle-Zélande : cinquante ans après s'être violemment opposés au projet, les pêcheurs de langoustes sont ses plus ardents défenseurs... Une très vaste réserve marine a enfin été créée en 2006 à Hawaï (Etats unis) sur 350 000 km².



Fiscalité verte : Bercy est- il allergique à l'environnement ?

Ce que demande l'Alliance : un bonus malus généralisé.

Sur de nombreux thèmes, l'Alliance demande une refonte générale de la fiscalité et des règles d'attribution des fonds publics, assorti d'un audit général de leur usage et destination. Les mécanismes fiscaux et les instruments financiers publics actuels ne prennent que trop rarement en compte la durabilité environnementale.

Le principe est d'indexer la fiscalité des produits et services sur leurs impacts environnementaux, à l'image de l'ancien projet de vignette automobile, basée sur un bonus-malus : les plus respectueux doivent être allégés ou exonérés, les plus destructeurs subir une fiscalité plus lourde, qui corresponde à leur coût réel pour la société.

Il ne s'agit pas de diminuer le pouvoir d'achat des ménages aux revenus modestes, mais d'opérer une péréquation à somme constante. L'objectif est de financer à proportion une nouvelle économie durable et écologique.

Quelques exemples :

- modulation de la TVA sur les intrants agricoles : exonération pour les produits biologiques et hausse sur les pesticides et engrais chimiques ;
- redevance sur le transport routier, proportionnelle à la distance parcourue des marchandise ;
- institution du contribution énergie climat généralisée (CEGC) sur toutes les énergies non renouvelables.

Le vrai conflit

Face à ces propositions, le Medef répète son opposition à toute contrainte et met en avant des « accords volontaires » sous prétexte de ne pas affaiblir la compétitivité des entreprises... Ainsi, on risque d'aboutir à une seule sur-taxation des produits importés.

Ailleurs dans le monde...

Selon l'Ademe, la contribution de la fiscalité environnementale au PIB ne dépassait pas 2,1 % en 2004, un niveau proche des deux pays européens les plus bas (Espagne et Lituanie à 2 %). Si l'on considère les recettes fiscales, le poids des taxes vertes est moindre en France (4,9 %) que chez tout autre membre de l'Union européenne.

La part de la fiscalité verte a chuté d'un quart en France entre 1999 et 2004. Le fioul domestique, le charbon et le gaz naturel sont taxés à un niveau bien inférieur que la moyenne européenne. Les recettes générées par la fiscalité liée à l'environnement représentent un pourcentage faible du PIB de l'Europe des 15 (2,9 % en 2004), mais cette part a diminué (-6,5 % entre 1999 et 2004). C'est au Danemark que la contribution des recettes environnementales au PIB national est la plus élevée (4,8 %). Et c'est à Chypre (12 %), aux Pays-Bas et au Danemark (10 %) qu'elles pèsent le plus dans les prélèvements.



L'écologie peut-elle recycler la publicité ?

Ce que demande l'Alliance pour la planète :

- un véritable contrôle de la publicité mensongère en matière d'environnement, avec des règles juridiquement contraignantes ;
- la création d'une autorité administrative indépendante en charge de la régulation ;
- un encadrement des publicités pour les produits et services polluants ou énergivores, avec la publication des mentions obligatoires sur l'impact environnemental des produits ;
- un encadrement voire une interdiction de la publicité pour certains produits toxiques ou très énergivores.

Le vrai conflit : les entreprises veulent un *statu quo*.

Le Medef, qui représente le Bureau de vérification de la publicité (BVP) et l'Union des annonceurs, tous deux absents des négociations du Grenelle de l'environnement, fait la promotion de l'autorégulation... Or l'absence de contrainte, c'est la situation que l'on connaît aujourd'hui, c'est le *statu quo*. Autrement dit, les entreprises resteraient alors juge et partie de ce qui est acceptable en termes de publicité. Chaque année, 32 milliards d'investissement publicitaire (chiffre 2005) serviront à faire la promotion de comportements irresponsables allant à l'encontre des campagnes de sensibilisation des ONG et des pouvoirs publics. Résultat : nos murs continueront à être couverts d'image de 4X4 Mitsubishi émettant 180 g de CO₂ par km – là où l'Union européenne impose un objectif d'émission de 140 g – présenté comme « conçu au pays des accords de Kyoto ».

Qu'en pensent les Français ?

76 % des Français reconnaissent que la publicité exerce une influence réelle sur les envies de consommation. TNS, « Les Français et la publicité », 5 avril 2007.

73 % des Français estiment que seule la contrainte par la loi peut obliger les entreprises à changer leurs attitudes. Sondage Ifop/groupe La Poste pour la conférence Les Échos, FEDERE 2007.

Ailleurs en Europe...

La Norvège s'apprête, à partir du 15 octobre, à interdire les arguments environnementaux dans les pubs pour voitures. Les constructeurs n'auront plus le droit de dire qu'ils vendent des véhicules « propres » ou « respectueux de l'environnement ». Considérant ces qualificatifs absolument inadaptés à la voiture, les autorités norvégiennes ont tranché. Selon une porte-parole de l'« ombudsman » de la consommation – l'équivalent norvégien du médiateur de la république en France –, interviewé par Reuters, « *les automobiles ne peuvent rien faire de bon pour l'environnement à part produire moins de dommage que leurs consœurs* ». La seule manière pour les constructeurs de contourner les nouvelles règles sera donc de démontrer que leur modèle est meilleur que les autres en termes de production, des émissions rejetées, de la consommation, du recyclage etc. Une mission quasi impossible.



Responsabilité des entreprises : vers une loi NRE contraignante ?

Ce que demande l'Alliance pour la planète : rendre la loi NRE contraignante.

Aujourd'hui, les entreprises ne sont pas obligées de communiquer sur leurs impacts sanitaires et environnementaux. La loi NRE le prévoit mais elle n'est pas contraignante. L'Alliance demande par conséquent une obligation réelle d'information sur l'ensemble de l'activité d'une entreprise avec des sanctions si ce n'est pas réalisé. Il faut faire de l'État un garant de la sécurité environnementale.

L'État ne peut plus en 2007 contrôler l'impact environnemental des entreprises françaises ou de celles qu'il accueille sur son territoire. Son dispositif n'est plus adapté à la réalité du monde : croissance des échanges internationaux, rôle des acteurs financiers, importations...

L'Alliance demande donc une série de mesures :

- qu'un bailleur de fonds (banque, investisseurs...) soit tenu comme responsable en cas de dommage écologique créé par le projet qu'il finance ;
- que le Parquet doive se justifier s'il refuse de traiter une plainte concernant un dommage environnemental causé par une entreprise française à l'étranger ;
- que l'exploitation forestière par exemple (en Afrique ou au Brésil) réalisée dans des conditions illicites ou l'exportation de bois protégé puissent constituer un délit.

Le vrai conflit.

Pour le Medef, la loi NRE doit rester non contraignante. Le Medef prétend qu'une telle loi serait mauvaise pour la productivité.

La réponse de l'Alliance : Si les entreprises sont aussi respectueuses de l'environnement qu'elles le disent, l'aspect contraignant n'est en rien un problème et leur permettra de communiquer en toute honnêteté sur leur bonnes pratiques environnementales et sanitaires. L'Alliance pour la planète demande par ailleurs que la France demande une NRE européenne lors de sa prochaine présidence européenne.

Ce qu'en pensent les Français ?

71 % des Français considèrent que les entreprises ne donnent pas assez d'informations sur les conditions de fabrication (sondage Ethicity TNS Mediacity sur la perception des entreprises par les Français, 2006).

50 % des Français n'ont pas confiance dans les grandes entreprises (TNS, 9 février 2007).

Ailleurs en Europe...

La Norvège, le Danemark ou les Pays-Bas ont des démarches similaires à la loi NRE que nous demandons, avec notamment l'obligation d'information.

Au Royaume-Uni, le gouvernement a rédigé un projet de loi prévoyant l'obligation pour les entreprises publiques de publier des comptes incluant une évaluation de leur performance sociale et environnementale. L'Allemagne a une excellente loi sur les importations.



Pour le dialogue environnemental ?

Dans ce Grenelle de l'environnement, les parties prenantes semblent s'entendre pour instituer le dialogue environnemental... Mais ce n'est pour l'instant qu'une coquille vide ! Les représentants du Medef et des syndicats semblent d'accord pour mettre en place un dialogue environnemental, mais sans les ONG !

Ce que demande l'Alliance : le dialogue environnemental établi par la loi.

L'Alliance demande à ce que le principe du dialogue environnemental soit établi par la loi (ce qui a été unanimement acté par le groupe de travail n°5). Il doit s'imposer comme la méthode de gouvernance efficace pour traiter des questions environnementales et de développement durable.

L'instauration du dialogue environnemental demande la reconnaissance des associations de protection de l'environnement en tant que partenaires environnementaux, disposant des moyens nécessaires pour s'investir efficacement dans la gestion des problèmes environnementaux.

Le souci d'efficacité commande que les partenaires environnementaux deviennent des acteurs à part entière du nouveau paritarisme, au sein des institutions publiques et privées : les associations de protection de l'environnement doivent pouvoir agir au cœur même de l'entreprise dans les comités d'entreprise, dans la gestion de la sécurité sociale pour faire prévaloir les approches préventives, et dans les organismes responsables de la formation professionnelle, pour l'orienter vraiment vers les préoccupations environnementales.

Le faux consensus : la reconnaissance des associations de protection de l'environnement comme partenaires représentatifs.

L'Alliance pour la planète déplore le tandem formé par le Medef et les syndicats, unis dans leur refus de toucher aux équilibres actuels, avec des arguments si peu convaincants. Les arguments avancés sont en autres que la représentation des salariés existe déjà, et que les syndicats sont capables d'être représentatifs en matière sociale et environnementale ; ouvrir la porte à une représentation pour l'environnement impliquerait de donner aussi une représentation pour le sport, la culture, l'immigration, etc. ; les responsabilités risqueraient d'être morcelées ; il serait compliqué d'avoir plusieurs interlocuteurs à gérer...

Il faut dès à présent se concentrer sur les modalités et les moyens concrets de la mise en œuvre du dialogue environnemental, sans cela, la participation des ONG au Grenelle et dans le processus de décision environnementale restera purement anecdotique et décorative.

Qu'en pensent les Français ?

Pour 80 % des Français, les ONG sont les partenaires les plus crédibles en France pour s'occuper de l'environnement. 10 % des Français font le plus confiance aux syndicats, et seulement 5 % à l'État et 5 % au Medef (TMO, 2005).



Lanceurs d'alerte : les intérêts financiers priment-ils sur l'intérêt général ?

Simple citoyen ou scientifique travaillant dans le domaine public ou privé, le lanceur d'alerte se trouve à un moment donné, confronté à un fait pouvant constituer un danger potentiel pour l'homme ou son environnement, et décide dès lors de porter ce fait au regard de la société civile et des pouvoirs publics. Les conséquences pour le lanceur d'alerte, qui agit à titre individuel parce qu'il n'existe pas à l'heure actuelle en France de dispositif de traitement des alertes, peuvent être graves : licenciement voire « mise au placard ». Il se retrouve directement exposé aux représailles dans un système hiérarchique trop souvent subordonné à des intérêts financiers ou politiques.

Ce que demande l'Alliance : la création d'un statut protégeant les lanceurs d'alerte.

Il s'agit de définir un cadre procédural rigoureux et formel du traitement des alertes et de la protection du lanceur d'alerte environnementale et sanitaire à travers une législation réformant le droit du travail d'une part et le droit d'expression d'autre part et lui conférant le même statut que le salarié protégé. Les lanceurs d'alerte doivent avoir la possibilité de porter sur la place publique les hypothèses de danger pour l'homme ou son environnement, sans être subordonnés aux clauses de secret industriel ou devoir de réserve, et sans craindre d'éventuelles représailles (licenciement abusif, procès, « mise au placard »).

Le conflit : La crainte des dénonciations abusives.

C'est l'argument principalement développé par le Medef, principal adversaire d'une telle mesure.
La réponse de l'Alliance pour la planète : Dans le but de pallier ce risque, les critères de recevabilité des alertes doivent être précis et strictes : pas d'anonymat de sorte que l'alerte ne dérive pas vers une dénonciation calomnieuse ou une auto-promotion, apport de la preuve des représailles par le lanceur d'alerte, et apport de la preuve contraire apportée par son administration...

D'autres arguments ont été avancés dans le but de reléguer cette mesure aux oubliettes : le traitement des informations par le biais de la voie hiérarchique et la protection des salariés inscrite dans le droit du travail sont des garanties suffisantes.

La réponse de l'Alliance pour la planète : Non car actuellement, l'administration est la seule habilitée à prendre la décision, et celle-ci se fait souvent en fonction d'intérêts financiers ou politiques plutôt que dans l'intérêt général. Parfois, concernant les laboratoires et agences d'expertises, les informations ne sont pas divulguées par prudence scientifique plutôt qu'en vertu du principe de précaution.

Ailleurs dans le monde...

Le « Whistleblower¹ Protection Act » américain et le « Public Interest Disclosure Act » anglais. Ces lois promulguées respectivement en 2002 pour les Etats-Unis et en 1998 pour le Royaume-Uni, insistent sur la responsabilité des salariés et cadres à signaler des faits pouvant constituer des dangers ponctuels, et ainsi à assurer l'effectivité du droit de l'environnement et de la santé. Ces textes prennent des dispositions concrètes pour la protection des individus qui se placent dans ce cadre d'alerte, vis-à-vis des mesures de rétorsion de leurs administrations et instances dirigeantes.

1 Traduit en français par « lanceur d'alerte ».

